LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 19 numéro 5

Mai 2025

Fête Nationale du Québec : Concours de dessin

Dans ce numéro :

Fête Nationale du Québec : Concours de dessin	1
Calendrier des activités à venir	2
Cueillette des déchets encombrants	3
Gestion des déchets	
Permis de rénovation ou de construction	4
Pêche sur le lac Édouard	
Parc municipal de la Batiscan	
Chronique l'Avertisseur	5
Des nouvelles de votre Coop	6
Zec Ménékéosawin : Fête de la pêche	7
Ouverture de la Seigneurie du Triton	8
Ouverture de la Seigneurie du Triton (suite)	9
Coordonnées de la Mairie	10
Dates des assemblées municipales pour l'année 2025	
Défibrillateurs Externes Automatisés (DEA)	

Calendrier des activités à venir

Mai 2025

Légende : Collecte des ordures ménagères et des matières recyclabes — Cueillette des encombrants

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		13 Conseil municipal 18 h	14	15	16	17
18	19 Congé férié Mairie fermée	20	21	22 Cueillette des encombrants Voir p. 3	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin 2025

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
1 AGA à 9 h 30 Au Centre communautaire	2	3	4	5	6 Dre Amélie Sauvé	7 zec Menokeosawin Fête de la pêche Voir p. 7
8	9	10 Conseil municipal 18 h	11	12	13	11
15 JOYEUSE Fête des Pères	16	17	18	19	20	21

Cette année, nous célébrerons la Fête Nationale du Québec au Domaine du Lac-Édouard. Nous vous donnerons plus d'informations dans Le Tour du Lac du mois de juin.

La Dre Sauvé accueillera ses patient·e·s à son bureau au Centre communautaire comme d'habitude. Pour prendre un rendez-vous, veuillez communiquer avec le GMF du Haut-Saint-Maurice. Pour rejoindre sa secrétaire, **composez le 819-523-3084 et ensuite appuyez sur le 3.** **Prochain rendez-vous : septembre 2025.**

Cueillette des déchets encombrants

Le jeudi 22 mai, il y aura cueillette des déchets encombrants (appareils électroménagers, matelas, meubles, etc.). Placez-les en bordure de rue (à votre adresse civique) et ils seront ramassés. Voir : www.lacedouard.ca pour la liste des encombrants acceptés lors de la cueillette.

Quant à vos appareils électroniques (téléviseur, lecteur DVD, ordinateur, téléphone cellulaire, etc.) vous pouvez les apporter à l'Écocentre, 1220, chemin des Pionniers, La Tuque. Il n'y a aucun frais pour les citoyens de Lac-Édouard.

Cependant, les matériaux de construction ne sont pas considérés comme des déchets encombrants. Vous devez les apporter vous-même au Site de transbordement au 1220, chemin des Pionniers, La Tuque. Aucun frais ne vous sera chargé.

Merci de votre collaboration,
Pierre Arseneault, directeur général

Gestion des déchets

Il y a des lois provinciales et des règlements municipaux qui gèrent la disposition des déchets. Y contrevenir, c'est s'exposer à des amendes.

Un rappel à tous : La **« cabane verte »** située en face du garage municipal **est réservée aux villégiateurs sans cueillette à domicile**. Seuls des déchets domestiques ou la récupération peuvent y être mis.

En ce qui concerne le contenu de vos sacs de matières résiduelles ou de récupération, ils doivent respecter le poids maximal (6,8 kg ou 15 lbs).

Nous nous réservons le droit de ne pas effectuer la collecte si votre sac excède le poids maximal permis. Pensez à nos employés qui effectuent la collecte à la main.

Tous les autres déchets (résidus de construction, béton, asphalte, peinture, huile, pneus, baignoire, douche, modules de jeux pour enfants, etc.) doivent être apportés au Centre de transbordement de La Tuque au 1220 Chemin des Pionniers, La Tuque.

Par ailleurs, à différents endroits dans les baies, des jetées ont été aménagées. **Celles-ci sont pour l'usage exclusif des propriétaires de ces secteurs. Seulement des branches et des troncs d'arbre peuvent y être déposés**. N'oublions pas que ce sont les propriétaires des baies qui voient à l'entretien de ces jetées.

Merci de votre collaboration,
Pierre Arseneault, directeur général

Permis de rénovation ou de construction (Rappel)

Prévoyez-vous effectuer des travaux de construction ou de rénovation ? Si vous pensez faire ces travaux au printemps ou à l'été, parlez-en d'abord avec notre inspecteur municipal, monsieur Daniel Bouvier.

Nous vous rappelons l'importance de vous préparer tôt dans la planification de vos travaux puisque des délais sont à prévoir pour l'obtention de votre permis. Un permis de construction ou un certificat d'autorisation est délivré dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande et des documents exigés.

Ces judicieux conseils vous éviteront bien des erreurs et de plus, vous détiendrez un permis bien en règle. Vous pouvez prendre un rendez-vous avec M. Bouvier au 819-653-2238, poste 5. Il est présent au bureau le lundi et le mardi, de 9 h à 16 h.

Merci de votre collaboration,
Pierre Arseneault, directeur général

Pêche sur le lac Édouard

Depuis le 25 avril 2025, la pêche est permise sur le lac Édouard. Pour connaître toutes les règles à suivre (limite de prise, engins autorisés, etc.), consultez : https://peche.faune.gouv.qc.ca/regpec/fr/info/

Parc municipal de la Batiscan

Le 15 mai 2025, le parc municipal entame sa saison estivale. Permettez-nous de vous rappeler quelques **consignes quant à l'utilisation de la servitude de passage :**

- Ouverture de la clôture de 9 h à 20 h 30;
- Emprunter le chemin qui donne accès au parc municipal;
- **Rester sur le chemin et éviter de vous y arrêter;**
- Ne pas jeter de déchets sur la chaussée;
- Maximum 10 km/h en tout temps.

Quant à la règlementation relative au parc municipal, voici les principales règles à suivre :

- **Pas de chiens** (à chaque année, nous devons rappeler à plusieurs personnes que les chiens n'y sont pas admis);
- Pas de contenants de verre;
- Pas de feu sur la plage, sauf aux endroits désignés (foyer avec pare-étincelle sur place).

Pour le bien-être, la quiétude et l'utilisation agréable des lieux, il est impératif que chaque personne respecte toutes ces consignes.

Merci de votre collaboration,
Pierre Arseneault, directeur général

Chronique l'Avertisseur

Comme nous l'avons souvent répété, la plus grande menace pour notre communauté, ce sont les feux de forêt.

En cette période de l'année, beaucoup de feuilles mortes jonchent le sol et constituent un combustible parfait pour le déclenchement d'un feu. À chaque année, la SOPFEU enregistre plusieurs incendies de forêt dans la province.

C'est pourquoi, on demande à tous d'éviter de faire des feux à ciel ouvert ainsi que des feux d'artifice. Une étincelle peut facilement générer un feu de forêt.

Alexandre Bilodeau
Directeur adjoint et chef de la division prévention

Avant de vous rendre en forêt, consultez le danger d'incendie

- sur nos panneaux d'inflammabilité officiels,
- sur notre site Internet,
- sur notre application mobile,
- ou en vous abonnant à notre envoi quotidien par courriel.

Tout feu à ciel ouvert nécessite l'obtention au préalable d'un permis de brûlage du Service incendie. **Seuls sont autorisés les feux dans un foyer avec pare-étincelle.** **Les feux d'artifice sont également une source potentielle d'un incendie de forêt.**

La forêt nous entoure ! Soyons prévoyants !

La ***SOPFEU*** vous suggère quelques actions qui peuvent aider à prévenir un incendie de forêt et à protéger notre environnement :

SOPFEU
Société de protection des forêts contre le feu

Entreposez les matières combustibles à **plus de 10 m de tout bâtiment**.

Gardez le terrain **exempt de débris**, de branches ou de feuilles mortes .

Évitez l'utilisation de **paillis d'écorce ou d'autres matériaux inflammables** dans l'aménagement paysager.

Des nouvelles de votre Coop

EMPLOI ÉTUDIANT : ÉTÉ 2025

La Coop de Solidarité de Lac-Édouard est à la recherche d'étudiants pour un emploi durant la période estivale à titre de commis-caissier. Pour celles et ceux qui sont intéressé·e·s, prière de laisser une copie de votre cv au comptoir du magasin ou le faire parvenir à madame Jeannie Carrier à : jeanniecarrier@hotmail.com

NOUVELLE EMPLOYÉE

Madame Marie-Christine Cormier, une résidente permanente de Lac-Édouard, est la nouvelle employée du Magasin général. Fort d'une expérience dans une autre épicerie, madame Cormier assumera toutes les tâches liées au poste de commis-caissier.

Toute l'équipe se joint au président du CA, monsieur Éric Tremblay, pour souhaiter la plus chaleureuse bienvenue à Marie-Christine.

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE : COOP DE SOLIDARITÉ DE LAC-ÉDOUARD

Date : Le dimanche 1 juin 2025 à 9 h 30, au Centre communautaire de Lac-Édouard

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Présences
4. Lecture de l'avis de convocation
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'A.G.A. du 28 avril 2024
7. Rapport du président et rapport d'activités
8. Présentation des états financiers
9. Nomination d'un vérificateur externe
10. Élection des administrateurs
11. Période de questions
12. Clôture de l'assemblée

Rollande Lecours, secrétaire

Zec Ménokéosawin : Fête de la pêche

zec Menokeosawin

Fête de la pêche, le samedi 7 juin

On célèbre la Fête de la pêche dans la ZEC Ménokéosawin ! Avez-vous envie de participer à cette activité en famille ? La Fête de la pêche est l'occasion idéale pour vous initier ou faire découvrir à vos enfants cette activité de plein air par excellence.

Dans le cadre de cette célébration, nous avons comme sujets :

- Physiologie et manipulation du poisson présent dans la ZEC (Omble de Fontaine, Touladi, Brochet, Doré)
- Méthodes de pêche et équipements pour les espèces présentes dans la ZEC : Omble de Fontaine,Touladi,Brochet,Doré
- Sécurité nautique sur l'eau et au bord de l'eau ainsi que les règlements de pêche dans la zone de pêche et de la ZEC.
- Remise d'un permis de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans et prix de présences.
- Aussi au lac Sunset (qui sera ensemencé au mois de mai), des embarcations seront disponibles pour une pêche en après-midi.
- Finalement, la possibilité d'aller taquiner la truite dans les sentiers aménagés du ruisseau Catherine.

** Note importante: Un parent doit obligatoirement être présent par embarcation.*

** Équipements de sécurité tel que gilets de sauvetage et kit de sécurité nautique obligatoire doivent être fournis par les utilisateurs.*

****** Pour inscription : https://zecmenokeosawin.reseauzec.com/ ******

Ouverture de La Seigneurie du Triton

Le vendredi 9 mai a marqué le coup d'envoi de la saison 2025 à la Seigneurie du Triton. Notre équipe exceptionnelle était sur place afin de préparer les lieux pour l'arrivée de nos premiers clients.

Petite nouveauté, dorénavant, si le poste d'accueil est fermé, les clients pourrons nous contacter de la cabine téléphonique rouge du Triton, qui est en lien direct avec la réception pour réserver le transfert en bateau. Nous espérons avoir le plaisir de vous accueillir également au cours de la saison, n'hésitez pas à nous contacter afin d'effectuer votre réservation, n'oubliez pas que juillet et août sont des mois plutôt achalandés, donc un peu moins disponibles.

Cet été, nous soulignerons les 30 ans d'Annie et de Nicolas à la Pourvoirie de la Seigneurie du Triton. Depuis trois décennies, leur passion, leur accueil chaleureux et leur engagement indéfectible ont marqué l'histoire de ce lieu unique. Grâce à l'ensemble de l'équipe et de la famille, la Seigneurie du Triton n'est pas seulement une destination nature de choix reconnue: c'est un endroit où l'on se sent chez soi. Leur travail, et leur implication, ont contribué à faire de chaque séjour une expérience inoubliable.

REPAS À LA SEIGNEURIE DU TRITON

Une journée toute simple afin de profiter d'une visite des lieux et de déguster la cuisine savoureuse préparée par notre équipe de restauration. Des chefs qui s'amusent à transformer les aliments du Québec et vous les faire découvrir autrement. Ils s'inspirent de la cuisine internationale en y ajoutant leur touche personnelle, et l'empreinte du Triton, soit chic et rustique !

Plusieurs de nos plats sont accompagnés de diverses découvertes de la nature, fruit de cueillettes effectuées sur notre territoire. Nous sommes également spécialisés en mets fumés, séchés et en salaison. Que vous ayez une occasion spéciale à souligner ou pas, la Seigneurie du Triton est un lieu différent où vous vivrez une expérience unique et magique.

Prix par personne les taxes sont en sus:

Brunch GOURMET

Comprend : transfert en bateau, visite historique, 2 petits déjeuners de type gourmet 49 $ pour 2 adultes / 34 $ par jeune de 14 à 17 ans / 24 $ par enfant de 4 à 13 ans.

Repas du midi au Shore-Lunch

Comprend : transfert en bateau, visite historique, repas en forêt cuit sur le grill (soupe, salade, plat principal et dessert) 44 $ par adulte / 28 $ par jeune de 14 à 17 ans / 22 $ par enfant de 4 à 13 ans

Les soupers (Le transfert en bateau aller-retour ainsi que la visite historique sont toujours inclus.)

- La table d'hôte : repas 4 services (menu à la carte en supplément) 68 $ par adulte / 47 $ par jeune de 14 à 17 ans / 34 $ par enfant de 4 à 13 ans
- Le fin gourmet : repas 6 services, inspiration gastronomique du moment de nos chefs,118 $ par adulte / 118 $ par jeune de 14 à 17 ans / 118 $ par enfant de 4 à 13 ans
- Le souper-spectacle (28 juin, 30 août et 6 septembre) :

repas de type tapas et grillades servi au shore lunch en plein coeur de la nature et soirée au soleil-couchant pour écouter un chansonnier de la région de la Tuque Jean-François Tremblay, 79 $ par adulte / 55 $ par jeune de 14 à 17 ans / 39 $ par enfant de 4 à 13 ans.

Ouverture de La Seigneurie du Triton (suite)

JOURNÉE À LA SEIGNEURIE DU TRITON

Vous souhaitez passer plus de temps à la Seigneurie et profiter de notre territoire majestueux et du service attentionné de la famille du Triton ? Nos forfaits à la journée sont là pour vous.

Journée de plein air

Comprend : transfert en bateau, visite historique, repas en forêt cuit sur le grill (soupe, salade, plat principal et dessert), accès aux activités et équipements de plein air, arrivée à 7 h 30 et départ à 18 h 30.
Coût : 64$ par adulte / 45 $ par jeune de 14 à 17 ans /32 $ par enfant de 4 à 13 ans

Journée de pêche

Comprend : transfert en bateau, visite historique, repas en forêt cuit sur le grill (soupe, salade, plat principal et dessert), bateau, moteur, essence, aide technique sur le territoire, fumage du poisson, arrivée à 7 h 30 et départ 18 h 30.
214 $ par adulte / 150 $ par jeune de 14 à 17 ans / 107 $ par enfant de 4 à 13 ans

Coordonnées :

1-877-393-0557 / 819-653-2150
12, rue Edmond, Lac-Édouard, QC, G0X 3N0
www.seigneuriedutriton.com

Nous vous attendons déjà sur le bout du quai.
Au plaisir de vous acueillir !
La famille et l'équipe du Triton,

Bon été à toutes et à tous !

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : agente@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :

9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé

Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page du Tour du Lac :
Larry Bernier, maire
Rollande Lecours
Courriel : bernier.lecours @icloud.com
Collaboration :
Pierre Arseneault, directeur général
Sylvie Héon, adjointe administrative

Défibrillateurs Externes Automatisés (DEA)

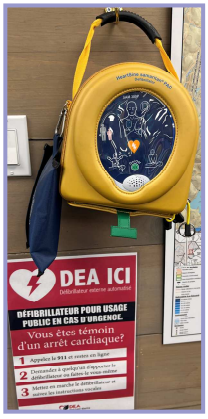

Nous en possédons
3 exemplaires
dans la Municipalité :

- 1 à la Coop,
- 1 à La Seigneurie du Triton,
- 1 à la caserne des pompiers (à l'usage des premiers répondants).

Ces appareils peuvent sauver des vies.

DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER
Monsieur Pierre Arseneault
Tél. : 819-653-2238 / Poste 2 / Courriel : info@lacedouard.ca

Monsieur Larry Bernier / Maire
Tél. : 819-653-2238 / Poste 1

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES
Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative
Tél. : 819-653-2238 / Poste 9; Courriel : agente@lacedouard.ca

LA RÉCEPTION
Tél. : 819-653-2238 / Poste 8

INSPECTION MUNICIPALE - PERMIS DE CONSTRUCTION
Monsieur Daniel Bouvier, Inspecteur municipal
Tél. : 819-653-2238 / Poste 5
Courriel : inspection@lacedouard.ca

AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL
Madame Jeannie Carrier
Tél. : 819-653-2238 / Poste 4; Courriel : adr@lacedouard.ca

COMPTABILITÉ
Tél. : 819-653-2238 / Poste 3
Courriel : comptabilite@lacedouard.ca

COMMIS DE BUREAU
Madame Nancy Bergeron
Tél. : 819-653-2238 / Poste 10

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :

Le mardi 10 juin 2025 à 18 h

Bienvenue à toutes et à tous !

L'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Dates des assemblées municipales régulières pour l'année 2025

14 janvier	8 avril	8 juillet	2 octobre
11 février	13 mai	12 août	11 novembre
11 mars	**10 juin**	9 septembre	9 décembre

Toutes les assemblées débuteront à 18 h.
Veuillez inscrire ces dates à votre agenda.